

libérations, toute votre fermeté ; faites tous en sorte que, fort du consentement des représentans de la nation, je puisse prendre de concert avec eux les mesures que la sûreté du pays requiert.

“ En plus d'un quartier on a manifesté l'opinion que pour atteindre ce but il serait désirable de procéder à une révision de la loi fondamentale, et même à une séparation des provinces que les traités et la constitution ont unies.

“ Cette question néanmoins ne peut être résolue si ce n'est dans les formes prescrites par la même loi fondamentale, que nous avons solemnellement juré d'observer.

“ Ce sera le principal sujet des délibérations de VV. HH. PP. Je désire que vos opinions soient formées et qu'elles soient aussi manifestées avec ce calme et cette parfaite liberté que requiert une question d'une aussi grande importance. Pour moi, animé par-dessus tous autres sentiments du désir d'assurer le bonheur des Belges, que la providence a confiés à mes soins, je suis prêt à concourir avec cette assemblée dans toute mesure propre à y conduire.

Cette réunion a aussi pour but de vous informer que les circonstances exigent impérieusement que la milice demeure incorporée au delà du temps pendant lequel, aux termes de la loi fondamentale, elle devrait être annuellement exercée sous les armes.

“ Les moyens de faire face aux dépenses, qui résulteront de cette mesure, et de beaucoup d'autres, résultant de ces malheureux troubles, se trouveront pour le moment dans le crédit déjà ouvert. Les règlements en seront soumis à votre délibération dans la session ordinaire prochaine.

“ Nobles et Puissans Seigneurs. Je compte sur votre fidélité et votre patriotisme.

“ Exposé avant ce jour à la tempête de la révolution, je n'oublierai ni le courage, ni l'attachement, ni la fidélité qui ont secoué le joug étranger, rétabli l'existence nationale, et placé le sceptre dans mes mains ; ni la valeur qui sur le champ de bataille a affermi le trône et consolidé l'indépendance du pays.

“ Quoiqu'entièrement disposé à accéder à des désirs raisonnables, je n'accorderai rien à un esprit de faction, et je ne consentirai jamais à des mesures qui sacrifieraient les intérêts et la prospérité de la nation à la passion ou à la violence.

“ Concilier, s'il est possible, tous les intérêts ; est le seul désir de mon cœur.

Il est dit dans une lettre de la Haie du 11 Septembre : “ A une assemblée nombreuse tenue à l'hôtel de ville à Bruxelles,